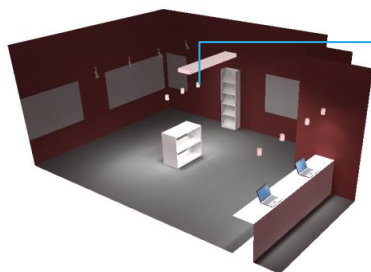


ÉTUDES D'ÉCLAIRAGE

Cheminements extérieurs, circulations intérieures, façades, bureaux... quelles solutions pour l'éclairage ?

Une idée lumineuse : transformez la contrainte en opportunité !

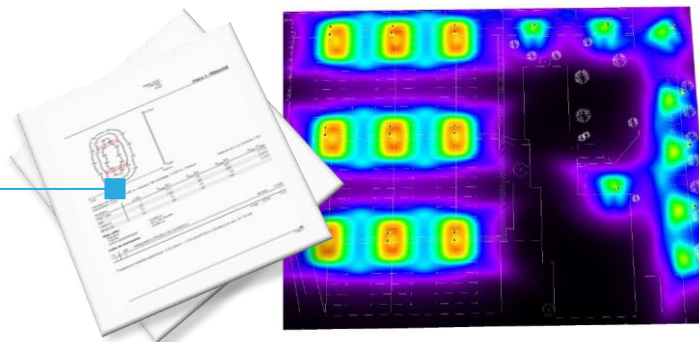
La réglementation accessibilité a instauré des obligations particulièrement strictes en matière d'éclairage. BATISAFE vous accompagne du diagnostic à la maîtrise d'œuvre afin de transformer cette contrainte en une véritable opportunité visant à améliorer la visibilité, la lisibilité et la qualité de vie de votre établissement.



Modélisation et calculs au moyen de logiciels d'éclairage et de dessin, conformément aux normes NF C 15-100 (installations électriques basse tension) et NF EN 12464-1 (éclairage des lieux de travail).

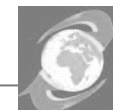


Remise d'un rapport complet comprenant le type de luminaire, leur implantation sur plans, une vue 3 D et les niveaux d'éclairement obtenus, etc.



le + environnement

Intégration de dispositifs basse consommation, mise en place de systèmes de détection, etc.



le + accessibilité handicapés

Respect des valeurs d'éclairement minimales en tout point du sol : 20 lux sur les cheminements extérieurs, 100 lux à l'intérieur, 150 lux dans les escaliers, etc.



le + aménagements

Une équipe de maîtrise d'œuvre (économiste, architecte d'intérieur, conducteurs de travaux...) pour répondre à vos besoins et créer des ambiances particulières par l'éclairage.

Plus-value BATISAFE

- L'expertise reconnue en accessibilité handicapés ;
- une équipe spécialisée (formation Association Française de l'Éclairage) ;
- un accompagnement du diagnostic à la maîtrise d'œuvre.